

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT

Laon, le 10 octobre 2022

Les mesures mises en œuvre dans l'Aisne

Le département de l'Aisne connaît des difficultés d'approvisionnement en carburant depuis la semaine dernière, principalement sur le gazole.

La situation est suivie très étroitement par les services de l'État afin de permettre un retour à la normale dans les plus brefs délais.

De nombreuses stations-services ont été réapprovisionnées ce jour. Les tensions sur la distribution de carburants baissent sensiblement.

Dans ce contexte, Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne, maintient les mesures suivantes :

- Afin d'assurer les services essentiels à la population, 17 exploitants de stations essence, répartis sur l'ensemble du département de l'Aisne, ont mis en place un accès prioritaire au bénéfice des dépositaires de l'autorité publique, des services d'urgence et de secours, ainsi que du personnel médical et para-médical, munis d'une carte professionnelle ou d'une attestation de leur employeur ;
- Afin d'éviter des phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations services, l'arrêté préfectoral interdisant la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburants pour les particuliers dans tout récipient transportable manuellement (de type bidon, jerrican, etc.) reste en vigueur jusqu'au 13 octobre 2022 inclus.

Le préfet de l'Aisne en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun et préconise un comportement citoyen pour assurer la satisfaction des besoins de tous.